

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-010

du 22 juillet 2020

n°010

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRESENTS (66) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, F. DINAIS (suppléant de D. CATHELIN), O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. CHAPUT, O. GOLA, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, L. REAULT (suppléante de E. BAILLY), P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (11) :

1. C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD
2. Y. ERGÜL donne pouvoir à E. AZIHARI
3. F. BRAUD donne pouvoir à T. BAUDIN
4. B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MARECOT
5. G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
6. A. MESSAOUDENE donne pouvoir à L. RABUSSIER
7. D. CHAINE donne pouvoir à P. POUPIN
8. C. MICHAUD donne pouvoir à C. CHAPUT
9. V. DESIRE donne pouvoir à O. GOLA
10. A. Noël donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU
11. C. PEPIN donne pouvoir à L. JUGE

EXCUSES (4) : P. ROCHER, P. LECLERC, F. REBY, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Élection de délégués du syndicat mixte Vienne et affluent (SMVA)

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes sont soumis aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT qui prévoit que les délégués sont élus dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue au deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En outre, l'article L5711-1 du CGCT prévoit que "pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre".

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

VU la délibération n°2019-01 du 22 janvier 2019 du comité syndical du SMVA relative à la modification des statuts du syndicat,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de délégués du SMVA (Syndicat mixte Vienne et Affluents) afin de permettre à celui-ci de poursuivre son fonctionnement suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Les délégués élus sont :

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 24 JUIL. 2020

ID : 086-248600413-20200722-CC_20200722_010-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-010

du 22 juillet 2020

n°010

page 2/2

9 Titulaires proposés :	9 Suppléants proposés :
- Françoise LEMEUR (Archigny)	- Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes)
- Gérard GOVAERT (Availlles-en-Châtellerault)	- Bernard HENEAU (Bellefonds)
- Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)	- Michel FRESNEAU (Châtellerault)
- Jean-Claude THIBault (Cenon-sur-Vienne)	- Didier SIMONET (Châtellerault)
- Laurence RABUSSIÉ (Châtellerault)	- Valérie DESIRE (Naintré)
- Bruno DANTIN (Vouneuil sur Vienne)	- Elodie CIVAUX (Antran)
- Sophie WAGNER (Dangé-Saint-Romain)	- Patrick CHAPLET (St-Genest-d'Ambière)
- Jacques SABOURIN (Les Ormes)	- Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)
- Christophe CARDINEAU (Monthoiron)	- Frédéric PIERRON (Lésigny-sur-Creuse)

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 76

CONTRE : 1 B. DE COURREGES

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Madègè GROLLIER

